

COMPTE RÉUNION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUILLET 2012

Le dix neuf juillet deux mille douze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de dix, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 12 juillet 2012.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE DÉVÉHAT Yannick, HOUEIX Magali, ÉLLIAS Claude, LE LIBOUX Claude, JOUAN Isabelle, LE TROUHER Erwan.

Étaient absents excusés : LE SCANFF Didier, ROBIN Evelyne, ÉZANIC Jean-Louis, DETLOF-CHAPUT Stéphanie.

Était absent non excusé : MORAUT Philippe.

Secrétaire de séance : LE TROUHER Erwan.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2012.

CHOIX DU PRESTATAIRE DES LOGICIELS ET DU MATÉRIEL INFORMATIQUE MAIRIE :

Monsieur le Maire fait savoir qu'une consultation pour le renouvellement des logiciels et du matériel informatique a été lancée.

Les propositions reçues des candidats consultés sont les suivantes :

Prestations logiciels :

START INFORMATIQUE	SEGILOG
<ul style="list-style-type: none">- Mise à disposition des logiciels comptabilité, état civil, emprunts, élection, cadastre, cimetièrre, facturation, paie et planning- Assistance et maintenance des logiciels,- Formation jusqu'au bon fonctionnement Droit cession logiciels + maintenance 1 ^{ère} année 2052 € TTC 2 ^{ème} année 2052 € TTC 3 ^{ème} année 2052 € TTC Assistance matériel 416.81 € par an Coût total sur 3 ans 7406.43 € TTC Accès ordinateur de M. le Maire à rajouter + éventuels nouveaux logiciels	<ul style="list-style-type: none">- Mise à disposition de tous les logiciels (idem ci-contre + amortissements, subventions, carrières, bilan social, recensement militaire, délibérations, arrêtés, archives)- Formation individuelle sur site illimitée,- Assistance et maintenance des logiciels,- Accès à tous les postes,- Pour tous problèmes le formateur vient sur site. 1 ^{ère} année – Droit d'entrée 3169.40 € TTC Forfait 3695.64 € TTC 2 ^{ème} année – Forfait 3695.64 € TTC 3 ^{ème} année – Forfait 3695.64 € TTC Coût sur 3 ans 14256.32 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir START INFORMATIQUE en tant que prestataire de logiciels pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Fourniture du matériel :

START INFORMATIQUE	SOMAINTEL	SAREMA	GUILLEMOT Ronan
3268.67 € TTC	3623.64 € TTC	2953.52 € TTC	2560.60 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de M. GUILLEMOT Ronan, quelques petites modifications pourront être apportées à la proposition.

CHOIX DU CABINET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU STADE ET DE BODEREL :

Monsieur le Maire fait savoir qu'un appel à candidature a été lancé concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Stade et du village de Boderel. 4 cabinets ont été consultés, 4 ont répondu positivement.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre retenue qui est la suivante :

- **Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Stade et du village de Boderel : 12500.00 € HT, pour un montant de travaux n'excédant pas 300000 € HT, attribué au Bureau d'Études NICOLAS Associés, offre la mieux disante.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché au cabinet NICOLAS Associés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec le cabinet et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier le marché au titulaire du marché.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DES FICHES DE POSTE ET CRÉATION DE DEUX EMPLOIS À TEMPS PARTIEL :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement actuel des services scolaire, périscolaire et cantine municipale qui n'apporte plus entière satisfaction.

La commission en charge du personnel se penche sur la réorganisation des services et propose de rencontrer tous les agents dès que les fiches et les horaires de travail seront définis. Les postes d'assistante maternelle à 30h50/semaine et adjoint technique de 2^{ème} classe à 28h80 seront conservés et 2 nouveaux postes d'adjoint technique devraient être créés aux alentours de 20h hebdomadaire.

Les nouvelles dispositions seront appliquées, à compter du 1^{er} janvier 2013 après interpellation du comité technique paritaire.

COLUMBARIUM – ACHAT DES CASES ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT :

Achat de cases :

Monsieur le Maire rappelle le débat qui s'est tenu lors de la réunion du conseil municipal du 5 avril dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'achat de 4 cases auprès de la SARL LE BOEDÉC de PONTIVY pour un montant de 1672 € TTC.

Règlement du columbarium :

Monsieur le Maire propose d'adopter un nouveau règlement pour le site cinéraire de GUERN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'abroger le règlement précédent et d'ADOPTER à l'unanimité le règlement proposé qui sera mis en application au 1^{er} août 2012. Ce dernier sera affiché dans le cimetière.

Tarif des concessions :

Monsieur le Maire rappelle le tarif des concessions du columbarium qui avait été fixé sans fourniture de case.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter les cases et de fixer les tarifs comme suit :

- Concession de 15 ans : 430 €
- Concession de 30 ans : 900 €

CIMETIÈRE COMMUNAL – CRÉATION D'UN RÈGLEMENT :

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 août 2008 décidant la création d'un règlement intérieur pour le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité le règlement proposé qui sera mis en application au 1^{er} août 2012. Ce dernier sera affiché dans le cimetière communal.

AVIS SUR LE SCHEMA RÉGIONAL ÉOLIEN :

Monsieur le Maire fait savoir que le schéma régional éolien (SRE) breton a été élaboré conformément aux lois Grenelle 1 & 2, et les travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2011.

Ce schéma régional éolien constituera une annexe du schéma régional climat air énergie actuellement en cours d'élaboration.

Le décret d'application n° 2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux schémas régionaux du climat de l'air et de l'énergie prévoit :

- la mise à disposition du public du schéma, celle-ci a été réalisée du 22 février au 22 mars 2012,
- la consultation pour avis des collectivités et organismes de la région.

L'avis soit prendre la forme d'une délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable sous réserve que les dispositions prévues pour le schéma éolien de Pontivy Communauté soient respectées.

DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 3 telle que figurant ci-après :

BUDGET COMMUNAL

Investissement :

Dépenses

- Compte 2188 + 2000.00 €

Recettes

- Compte 1323 + 2000.00 €

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Fonctionnement :

Dépenses

- Compte 023 + 2000.00 €

Recettes

- Compte 7087 + 2000.00 €

Investissement :

Dépenses

- Compte 2135 + 2000.00 €

Recettes

- Compte 021 + 2000.00 €

LOCATION GARAGE ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire fait savoir que M. & Mme OUVRARD Didier, domiciliés à ROQUEFORT LES PINS et propriétaires d'une maison d'habitation 3 rue de l'Étang à GUERN, ont sollicité la commune pour la location du garage situé en dessous de la salle des associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de louer ce garage au prix de 50 € par mois à compter du 1^{er} novembre 2012 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

Madame L'HOSTIS fait savoir que la réunion concernant le conseil d'école s'est déroulée le 19 juin 2012. Un point sur les différents projets réalisés au cours de l'année scolaire 2011-2012 a été réalisé.

L'effectif attendu à la rentrée est de 66 élèves. Les projets 2012-2013 sont la sécurité routière, le cirque (1 semaine d'initiation en juin, suivie d'un spectacle), la piscine.

Un plan d'investissement pour le mobilier sera mis à jour.

BILAN DES BUDGETS

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire un bilan financier à mi-parcours afin de bien suivre l'évolution budgétaire de la commune. Les bilans font apparaître le montant des dépenses et des recettes au 18 juillet 2012.

BUDGET COMMUNAL

L'analyse générale des comptes démontre que les montants de dépenses et de recettes de fonctionnement sont conformes aux estimations budgétaires.

Le bilan de la section d'investissement se révèle également dans les prévisions.

BUDGET ÉCO-LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente également le bilan financier des travaux de l'éco-lotissement « Les Hauts de Bellevue ». Les travaux d'éclairage public ont été soldés. Seuls les emprunts sont à rembourser.

Concernant les recettes, aucune prévision de vente de lots.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de mouvement au titre des dépenses (hormis les emprunts) et que la facture concernant la production d'électricité a été présentée à ERDF.

DATE ET ORGANISATION DE LA RÉCEPTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS :

Monsieur le Maire rappelle la réunion du conseil du 5 avril 2012 prévoyant la réception des nouveaux arrivants sur la commune. À ce titre la date du vendredi 21 septembre, 19 heures, est retenue. Les associations guernates seront invitées à participer à cette manifestation pour réaliser un mini forum.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2012 :

Monsieur le Maire fait savoir que le nouveau président de Pontivy Communauté est M. OLIVIERO Jean-Luc, Maire de LE SOURN. Le deuxième vice président est M. LE DORZE Henri, Maire de PONTIVY qui a en charge la commission eau et assainissement, suite à un découpage de la commission présidée par M. HOUDEBINE. La commission de M. HOUDEBINE ne traitera plus que les déchets.

PORTÉS À CONNAISSANCE :

Mairie de BRÉHAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Bréhan s'est positionnée auprès du Pays de Pontivy dans le cadre du « contrat de pays » pour le financement de la modernisation du cyber commune. Le projet consiste en l'achat d'équipements informatiques et multimédias. L'objectif est d'apporter de nouvelles animations (retouche d'images, montage vidéo, jeux en réseaux) et de toucher un nouveau public.

Mairie de NOYAL PONTIVY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Noyal Pontivy s'est positionnée auprès du Pays de Pontivy dans le cadre du « contrat de pays » pour le financement d'un pôle multimédia indépendant en adéquation avec les besoins de la population. Le projet porte sur la mise en conformité des locaux pour l'accueil du public, l'acquisition de postes informatiques, consoles, imprimantes, tableau numérique, mobilier pour un budget prévisionnel de 17310 € HT.

Mairie de RÉGUINY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Régigny s'est positionnée auprès du Pays de Pontivy dans le cadre du « contrat de pays » pour le financement d'un espace jeunesse. Le projet consiste à aménager un local pour les jeunes.